

Interactifs



Dans vos régions

p.2 Cap sur...
les régions
Rhône et Midi

Focus assurance vie et retraite

p.3 Un nouveau
service pour votre
contrat multisupport

Résultat de l'enquête
de l'Interactif n°9

p.4 Monceau Avenir
Jeune au rendez-vous
de la participation
bénéficiaire

Retraités, offrez-vous
des revenus
supplémentaires

EDITO de Gilles Dupin

Finir l'année en beauté...

ANNÉE DU CINQUANTENAIRE, 2005 restera un millésime marquant dans la vie de l'Institution. Tout d'abord parce que davantage de sociétaires qu'à l'accoutumée ont répondu "Présent" et ont participé aux assemblées générales organisées par vos groupements. Sans attendre le bilan que nous dresserons dans un prochain numéro, remercions leurs Présidents et leurs élus pour leur implication et le temps qu'ils ont à nouveau consacré bénévolement à l'animation de notre vie associative, fer de lance de notre fédération mutualiste. Sans doute cette dimension festive des assemblées générales plaît elle. Ensuite parce que les questions posées, les interventions des uns ou des autres ont constitué des témoignages vivants de l'attention et de l'intérêt que vous portez à votre Caisse, votre mutuelle. Vous devez en être remerciés.

Plus que d'habitude, ces assemblées ont permis d'établir un dialogue fructueux. Et que l'actualité financière et fiscale a été riche ! Au premier rang des thèmes abordés, le maintien des taux d'intérêt à long terme aux niveaux actuels reste sans conteste le sujet aux conséquences les plus importantes pour la vie de notre mutuelle, tant sur nos contrats d'assurance vie que sur notre premier régime de retraite.

Sur les performances des contrats en euros, il est clair que les cotisations aujourd'hui collectées sur ces supports, lorsqu'elles sont investies sur des emprunts d'État, rapportent nettement moins que

les taux affichés l'an passé par les différents contrats. Il faut donc s'attendre, du fait de cette dilution, à une baisse des taux de participation aux excédents qui seront annoncés à partir de la mi-janvier. De combien ? Le consensus professionnel évaluait en octobre cette baisse de rémunération à un demi-point environ. Une chose est sûre : pour notre mutuelle, si diminution des performances il y a, elle ne sera pas de cette ampleur. Encore quelques semaines de patience...

Sur le Régime Collectif de Retraite, surtout. Nous avons évoqué ce thème dans notre dernier éditorial. Le problème réside dans les normes d'évaluation imposées par la réglementation, alors que la maîtrise confirmée de l'équilibre du régime et sa situation autoriseraient une politique plus volontariste en matière de revalorisation : la bonne tenue du marché immobilier et des performances de nos SCI, l'évolution des marchés actions ouvrent de belles perspectives pour les performances 2005. À l'heure où ces lignes



sont rédigées, le conseil d'administration de votre mutuelle ne s'est pas encore réuni pour décider d'une augmentation de la valeur de service du point de retraite du RCR. Dans le contexte de taux bas que nous connaissons, sans prendre de risques inconsidérés, nos gestionnaires ont fait le maximum pour permettre cette revalorisation. Elle se fera vraisemblablement, même à dose homéopathique, histoire de finir 2005 en beauté.

Nous tous, collaborateurs et élus, qui œuvrons au quotidien pour mieux vous servir et mériter votre confiance, nous vous souhaitons de très joyeuses Fêtes de Noël, et de finir également l'année en beauté.



Avec la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance des régions Rhône-Alpes et Midi

Changement de président pour le groupement "Ardèche".

Le conseil d'administration du groupement de sociétaires Capma & Capmi d'Ardèche, réuni le 17 juin 2005 à Privas, a permis à Jean Maisonneuve, président du groupement depuis 1983, de transmettre le témoin à Marc Cherpin, 60 ans, marié, 4 enfants, ingénieur et chef d'entreprise à Colombier le Cardinal.

Jean Maisonneuve, arboriculteur et viticulteur, président du groupement de l'Ardèche pendant 22 ans, témoigne des raisons qui l'ont conduit à s'engager dans la vie associative de Capma & Capmi.

"Faire du mutualisme, c'est s'investir dans le but de faire progresser, d'avancer vers des résultats concrets, palpables matériellement.

En 1976, alors que je recherchais en vain une solution pour m'assurer un complément de revenu à ma retraite, le Président Privat me présenta la Capma et la Capmi. Quelle aubaine ! J'ai adhéré immédiatement et, en tant que vice-président au départ, avec l'aide du conseiller de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance de l'époque, nous avons commencé à démarcher les agriculteurs de l'Ardèche et à les faire adhérer. La Capma offrait de véritables garanties financières pour assurer les vieux jours de tous ceux dont le régime obligatoire n'offrait pas une couverture suffisante, ainsi qu'à leur conjoint.

Cependant, dans un environnement concurrentiel farouche, il a fallu se battre pour faire accepter nos idées. Et plus je me battais, plus j'étais convaincu. J'ai donc été très tôt associé aux assemblées générales nationales et ainsi, j'ai pu participer au développement de la mutuelle.

Autre aubaine financière, le "Carnet d'épargne", qui permettait de faire fructifier son capital dans des conditions fiscales très avantageuses. Encore aujourd'hui, le "Carnet d'épargne", bien que créé en 1969, offre des garanties et des rendements de premier plan.

L'offre actuelle de Capma & Capmi reprend cet esprit de qualité et d'originalité, souligné chaque année par de nombreuses récompenses et citations dans la presse spécialisée. Elle est relayée par des conseillers dotés d'un grand professionnalisme nécessaire dans un environnement devenu tellement complexe pour l'épargnant.

Je continue donc à recommander autour de moi Capma & Capmi, afin de faire profiter au plus grand nombre d'un savoir-faire remarquable avec d'excellents résultats."

M. Cherpin, pourquoi avoir choisi Capma & Capmi ?

"Nés à la fin de la dernière guerre, les gens de ma génération ont participé à ce que l'on appelle les "30 glorieuses". Notre principal souci était alors la production de richesses, l'aventure technologique, la vie familiale et nombre d'autres considérations propres à satisfaire nos besoins immédiats. Durant ces années, nous n'avons pas spécialement travaillé pour nous constituer une épargne, destinée à assurer nos vieux jours !

Mais voilà, depuis, la croissance s'est ralentie, et les retraites de la Sécurité Sociale ne suffisent déjà plus. De plus, l'âge aidant, les priorités de vie ne sont plus les mêmes. J'ai trouvé nécessaire ces dernières années d'envisager le déroulement de ma future retraite.

Pour moi comme pour d'autres, cette période de la vie voit un bouleversement des revenus, concrétisé par un apport financier non négligeable du fait de l'arrêt de l'activité professionnelle. Il m'a fallu trouver un organisme spécialisé destiné à gérer patrimoine et retraite.

Les conseils amicaux d'un adhérent de Capma & Capmi m'ont tout d'abord fait connaître cette institution puis par la suite, j'ai adhéré, considérant que ce n'est pas l'affaire des banques de s'occuper des retraites."

Pourquoi avoir accepté la présidence de votre groupement ?

"Comme je viens de vous l'expliquer, je serai prochainement à la retraite et je me sens encore prêt à servir. Après avoir milité de très nombreuses années pour le monde de l'entreprise, j'ai la conviction qu'il faut entraîner les industriels "actifs" dans le mouvement de Capma & Capmi, car à l'heure actuelle il est impératif qu'ils prévoient dès leurs premières années de travail, un plan de retraite que l'État français n'a pas les moyens de mettre en oeuvre.

Bien évidemment, le président d'une association, intermédiaire entre les membres et la direction, doit veiller à ce que les membres de son association soient satisfaits. Il doit avoir par ailleurs le souci de renouveler et d'augmenter le nombre de ses adhérents, car comme le dit l'adage, "qui n'avance pas, recule".

C'est avec cette ambition que, sollicité par un ancien collègue Maire, Jean Maisonneuve, j'ai accepté cette présidence. J'espère de tout cœur être à la hauteur de ses espérances."

Région Midi

La région Midi fédère aujourd'hui 6 groupements représentant 12 départements ; elle fait preuve d'une vie associative des plus dynamiques.

En soutien de l'action des collaborateurs de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, par le financement d'opérations de parrainage, de réunions d'informations ou de présence au sein des manifestations régionales, les conseils d'administration de notre région sont à l'écoute des besoins du terrain :

- Le groupement des sociétaires Capma & Capmi des Pyrénées-Orientales, présidé par Jean-Claude Courty, a participé à la Saint Bacchus, manifestation régionale prestigieuse du monde viti-vinicole et qui récompense les meilleurs producteurs de vin de la région. Avec l'aide de l'Unavie, le groupement a soutenu financièrement l'événement et ainsi permis l'amélioration de la notoriété de la mutuelle dans le monde agricole ; Capma & Capmi est donc visible sur tous les supports de la manifestation et dans la presse régionale. Devant 2000 participants, Jean-Claude Courty a remis le Bacchus au Lauréat, portant haut les couleurs de Capma & Capmi.
- Pour fêter le Cinquantenaire de la mutuelle, 3 groupements ont choisi de mettre en commun leurs moyens dans l'organisation d'une assemblée générale commune. Elle fut baptisée "Assemblée générale du Grand Midi", et a réuni les sociétaires des départements de l'Aude, ceux de l'Ariège et de la Haute-Garonne, et enfin ceux de l'Aveyron, du Cantal, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Organisée à Toulouse le 25 juin dernier par les présidents Gachet,



Marc Cherpin

Izard et Reynes, dans les 2 merveilleux sites que sont Entiore (CCI) et la Cité de l'espace, l'assemblée générale a permis aux nombreux participants d'écouter l'exposé de Gilles Dupin, qui a insisté sur la baisse des taux longs et ses conséquences pour la caisse, sur l'excellente solvabilité de la mutuelle, mais aussi, en toute transparence, sur les risques qui pourraient freiner la revalorisation du point du RCR. Les convives purent ensuite profiter des infrastructures de la Cité de l'Espace et de la prouesse technologique de l'Astralia.



- Le groupement du Gers a permis la participation à Gascogne Expo "Le Gers fait sa Foire" avec un stand tenu pendant 3 jours par l'équipe de collaborateurs de la Fédération nationale des groupements de retraite et de

prévoyance. Cette manifestation faisait suite à l'assemblée générale organisée dans le magnifique cadre du château de Mons, qui marquait définitivement le renouveau du groupement du Gers.

- Le groupement des 3B (Béarn, Basque, Bigorre) a également fêté le Cinquantenaire avec panache, au château de Franqueville à Bizanos, en présence de Gilles Dupin et de représentants professionnels, notamment le président national des Jeunes Agriculteurs, Bernard Layre, qui a souligné l'importance du contact humain sur le terrain, et de l'esprit mutualiste. Tout au long de l'année, il met également à la disposition de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, des locaux au sein des chambres d'agriculture et de commerce, afin de tenir des permanences de proximité.

FOCUS ASSURANCE VIE ET RETRAITE

Un nouveau service : la dynamisation des performances des fonds en euros de votre multisupport, Dynavie ou Carnet Multi-Épargne.

Les qualités des fonds en euros de votre contrat multisupport vous sont maintenant familières. Il vous apporte notamment une totale sécurité pour votre capital et une grande régularité dans les participations aux bénéfices. La qualité de la gestion financière de votre mutuelle place ses fonds en euros depuis plusieurs années dans le peloton de tête. En effet, depuis sa création, rappelons que le taux de participation servi, net de frais de gestion et avant prélèvements sociaux, a été en moyenne de 5,33 % pour Dynavie et de 5,21 % sur la même période pour le Carnet Multi-Épargne. Vos versements, allant en majorité sur le fonds en euros, prouvent que vous appréciez à sa juste valeur la qualité de notre gestion.

Pour autant, il serait dommage d'oublier que Dynavie et le Carnet Multi-Épargne offrent un choix de supports variés, donnant accès aux marchés actions français, européens, internationaux, obligataires, emprunts d'état,

immobiliers, etc. Leur gestion est assurée par des établissements réputés pour la qualité de leurs prestations et le savoir-faire de votre mutuelle dans les contrats multi support est régulièrement reconnu par la presse financière et patrimoniale. Cette année, Dynavie a été à nouveau récompensé aussi bien par Le Revenu (Trophée 2005 dans la catégorie des multisupport diversifiés), que par Les Dossiers de l'Épargne (Label d'excellence 2005) ou encore Gestion de Fortune (Oscar de l'assurance vie). C'est dire que la presse spécialisée est unanime pour souligner que vous bénéficiez au sein de Monceau Assurances d'une réelle expertise dans le domaine des contrats multisupport.

Ainsi après analyse, votre situation patrimoniale et de vos besoins, vous êtes en mesure, avec votre multisupport de Capma & Capmi de diversifier votre épargne.

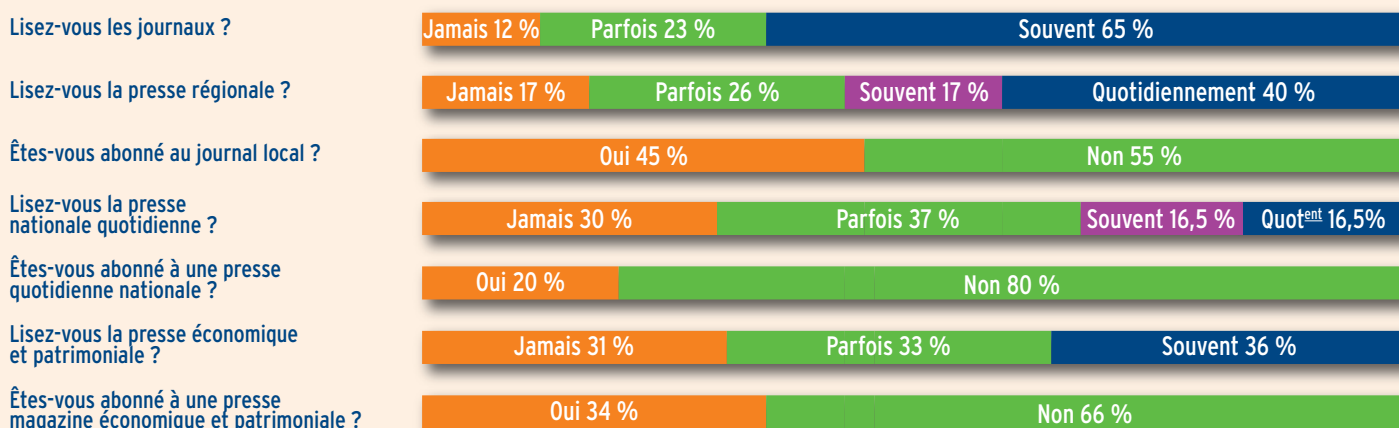
Soucieuse de faire évoluer régulièrement votre contrat, votre mutuelle a décidé de renforcer encore son potentiel. Un nouveau service sera en effet désormais accessible à compter du 1^{er} janvier 2006 à ceux d'entre vous qui ont souscrit un contrat Dynavie ou

Carnet Multi-Épargne. Ce service, si vous le choisissez, vous permettra de prévoir un arbitrage automatique de tout ou partie des participations aux bénéfices de votre fonds en euros sur un ou plusieurs supports, de type actions européennes ou internationales, par exemple. La gestion de ces supports est par nature plus dynamique et donc porteuse, à long terme, de plus de performances potentielles. Grâce à ce nouveau service, vous conciliez donc la protection de votre épargne avec le potentiel de croissance, à long terme, des marchés : selon votre situation personnelle et vos objectifs, un moyen attractif pour bénéficier à pleine mesure de votre contrat multisupport ! Vous recevrez au début de l'année 2006 une information complète sur ce nouveau service. Vous connaîtrez ainsi l'ensemble des conditions pour en bénéficier et ses modalités précises de fonctionnement. Sans attendre, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel pour qu'il vous présente de façon personnalisée le nouveau service de votre mutuelle.

N°Azur 0810 810 801

Prix d'un appel local

Résultats de l'enquête de l'Interactifs n°9 "Lisez-vous la presse ?



Monceau Avenir Jeune au rendez-vous de la participation aux bénéfices

Cette fin d'année est propice pour ouvrir, si ce n'est déjà fait, un contrat Monceau Avenir Jeune. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre 2005 pour donner, en franchise d'impôt, à vos enfants, petits-enfants ou même arrière-petits-enfants, des sommes d'argent allant jusqu'à 30 000 euros.

Monceau Avenir Jeune est un outil idéal pour les aider dès à présent à financer leurs études supérieures ou les accompagner dans leur début de vie d'adulte.

Monceau Avenir Jeune bénéficie, comme les autres contrats de votre Caisse, des répartitions d'excédents alloués, et le Conseil d'administration veille à ce que les taux servis sur Dynavie et sur Monceau Avenir Jeune soient, dans la mesure du possible, comparables. Ainsi, en 2004, les contrats souscrits ont été crédités de produits financiers au taux net de 4,80 %, soit la même performance que pour le fonds en euros de Dynavie. Ces intérêts viennent majorer la rente temporaire qui sera versée au jeune bénéficiaire à partir de l'âge que vous avez choisi.

Grâce à ses revenus mensuels, il ne dépensera pas "sur un coup de tête" ce que vous avez souhaité épargner pour lui.

Retraités, offrez-vous des revenus supplémentaires

Si vous disposez d'un P.E.A. (Plan d'Épargne en Actions) depuis plus de huit ans, et êtes âgés de 60 ans et plus, vous pouvez transformer le capital accumulé en rente viagère immédiate exonérée d'impôt sur le revenu. Vous avez en effet la faculté de transférer votre P.E.A. ouvert auprès d'une banque, à notre société, et de souscrire notre contrat Certitudes Viagères.

Ce transfert n'est pas considéré comme une clôture, et sera exonéré de prélèvements sociaux, dès lors qu'il porte sur l'intégralité des titres et espèces figurant sur le plan. Le transfert sera opéré par virement de compte à compte, et implique au préalable la cession des titres figurant sur le compte titres. Si votre plan a enregistré des pertes, vous avez la possibilité depuis le 1^{er} janvier 2005 de les imputer sur les plus-values réalisées hors du P.E.A.

Il faut souligner que la suppression de l'avoir fiscal applicable depuis le 1^{er} janvier 2005, partiellement compensée par l'institution d'un abattement et d'un crédit

d'impôt, consacre l'érosion de l'intérêt fiscal du P.E.A., puisque l'avoir fiscal ne pourra plus faire l'objet d'une restitution dans le cadre du P.E.A.

Vous avez également la faculté –si le plafond de votre PEA n'est pas atteint et préalablement à son transfert- d'effectuer un versement complémentaire sur votre plan., afin de percevoir des revenus plus substantiels.

La souscription de Certitudes Viagères dans l'enveloppe fiscale du P.E.A. constitue ainsi un outil formidable pour préparer votre retraite et même celle de votre conjoint.

En effet, vous bénéficierez ainsi de revenus réguliers pendant toute votre vie, sans imposition –seuls, les prélèvements sociaux sur une fraction de la rente seront effectués-. De surcroît, en cas de décès du bénéficiaire de la rente, l'exonération d'impôt sur le revenu est étendue au conjoint survivant, bénéficiaire de la réversion. Le contrat Certitudes Viagères comporte une indexation annuelle garantie et une protection pour vos proches, car en cas de décès, notre société poursuivra les versements au profit du bénéficiaire désigné jusqu'à l'épuisement de la prime initiale versée.

Il convient d'observer enfin que contrairement au P.E.A., entièrement soumis à la succession de son titulaire, les prestations de rentes viagères, si elles sont versées au conjoint survivant ou aux parents en ligne directe (enfants, petits-enfants) ne sont pas soumises aux droits de succession.

Notons enfin que si le titulaire de la rente est imposable à l'I.S.F., le montant de la valeur à déclarer communiqué par l'assureur, diminuera chaque année.



Visuel de Certitudes Viagères

Exemple :

Supposons un titulaire d'un P.E.A., âgé de 75 ans, décidant de transférer son plan s'élevant à 100.000 € auprès de notre société pour souscrire Certitudes Viagères. Le taux de rente annuelle à la souscription s'élève à 6,40 %, tandis que le taux annuel garanti de progression des arrérages est de 1,75 %.

Il percevra sa vie durant 6.400 € de rente annuelle, revalorisée au minimum à 1,75 % par an ;

S'il décède 5 ans plus tard, le bénéficiaire désigné (son épouse ou ses enfants) continuera à percevoir les arrérages, soit 6.979 € ; cette somme sera également revalorisée pendant 9 ans

Merci d'avoir été si nombreux à répondre à notre enquête.

Votre avis nous est précieux et nous permettra de mieux gérer nos relations avec la presse.

Parmi les titres suivants, quels sont ceux que vous lisez ?

